

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Le billet d'humeur d'un adhérent

Anonymisation des procédures et port de l'arme hors du service

L'anonymisation des procédures me semble pouvoir être un plus pour les douaniers. Après tout, lorsqu'on connaît les liens entre trafics et terrorisme (stupéfiants, mais aussi contrefaçons, cigarettes) et notre coeur de métier, cela peut s'entendre. A une époque révolue, les collègues vivaient en frontière au même endroit que les contrebandiers, et chacun savait qui était qui et qui faisait quoi... mais la violence et les risques étaient moindres sur ce plan de cible privilégiée que deviennent maintenant les forces de l'Etat.

Aujourd'hui un sapeur-pompier, un membre du SAMU, voire un préposé de la poste, sont devenus les cibles de personnes qui ne se reconnaissent plus dans la nation et qui voient dans le moindre service de l'Etat, ou service public, une cible à atteindre. Pas étonnant que le terrorisme, qui n'est plus le fait d'éléments extérieurs mais d'individus ayant pour la plupart vécu dans nos villes, vise ce qui est pour eux un symbole de l'Etat, qu'ils côtoient et qu'ils abhorrent (policiers, surveillants de prison...).

En ce qui concerne le port de l'arme hors service, étant en surveillance, je serai, de prime abord « pour »... avec un grand MAIS. **Au premier rang des réserves, la sécurité même de nos collègues.** Il ne faut pas oublier que les policiers perdent davantage de collègues à cause des suicides, bien souvent commis avec leur arme de service, plutôt qu'à cause du terrorisme ciblé. Et il ne faut pas être psychiatre pour savoir que lorsqu'une personne est fragilisée, l'accès à un moyen rapide de mettre un terme à une souffrance qu'on pense insupportable est un réel danger. Déjà en raison de la létalité de l'arme à feu, au regard des autres moyens que l'on trouve à la maison, et aussi par la simplicité d'utilisation. L'arme à feu cantonnée à la brigade n'empêchera pas les suicides. Mais réduira leur nombre, j'en suis persuadé.

La seconde réserve est bien sûr celle de la sécurité même de l'arme. Le coffre, le transport... tout ceci devenant à la charge du collègue qui déciderait de reprendre son arme chez lui, tout problème lui serait immédiatement reproché par l'administration.

Egalement, je ne souhaite pas que nos collègues deviennent des justiciers. Je veux dire par là que même avec d'excellentes intentions, cela n'est pas notre rôle d'arrêter un braquage en cours, ou même une action terroriste. Au vu des moyens mis en oeuvre par les bandes organisées (tant terroristes que criminelles, qui sont parfois les mêmes), notre arme de poing serait bien inefficace et pourrait ajouter de la confusion à une situation dégradée. Pour autant, je suis persuadé qu'on pointerait du doigt le collègue qui se trouvant à proximité d'un tel théâtre d'action, aurait été en possession de son arme, et n'aurait pas pu, voulu ou su intervenir.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Avant donc d'entamer un tel débat, je pense que réfléchir à tête froide sera nécessaire, et les collègues, avant de prendre leur décision, ne devront pas être livrés à eux-mêmes pour peser le pour et le contre. **Il faudra une véritable évaluation des risques par rapport au bénéfice.** Et cette évaluation ne devra pas reposer uniquement sur l'administration, mais impliquer de véritables professionnels du droit et de la médecine (psychologues par exemple).

Enfin, et par rapport aux questions légitimes que se posent les collègues, que je me pose moi-même, bien entendu : s'ils se sentent davantage en sécurité avec l'anonymisation des procédures, voire avec l'arme de service au domicile, soit. Mais ce n'est pas la panacée. Parce que nous sommes au service de l'Etat, parce que nous n'avons pas seulement des devoirs, mais aussi des droits, je pense que c'est surtout à l'Etat de gérer notre sécurité, que nous soyons en service ou non. Les règles existent, les lois existent, mais sont-elles appliquées ? Quel risque REEL (et pas théorique) un individu court-il dès lors qu'il s'attaque délibérément à un représentant de l'Etat, sans même parler de menace de mort mais simplement d'insulte, de rébellion, de violences avec ou sans arme ? Je pense que nous nous sentirions plus en sécurité si nous étions VRAIMENT protégés par l'arsenal législatif qui existe pourtant déjà.

Car nos actions et nos contentieux doivent être valorisés autrement que par un affichage politique, par une publicité de chiffres dont on ne sait parfois que trop ce qu'ils veulent dire. Lorsque nous mettons un terme, parfois au prix de longues enquêtes, parfois au prix d'attentes interminables sous la pluie et sous la pollution d'une gare de péage, à des trafics internationaux, lorsque nous avons l'impression d'enrayer au moins une petite branche d'un réseau local, nous aimerions que la Justice suive. Encore une fois, les textes existent. C'est peut être un autre débat, mais je suis persuadé que le durcissement des risques encourus et l'application de peines effectives, dans un lieu qui serait un véritable lieu de détention (ni un immeuble sans nom, d'un autre temps, où s'entassaient des jeunes qui forcément deviendront le terreau favorable d'une génération de perdus de la Nation, ni des structures permettant de reproduire en plus rude la loi des cités, et où tout trafic est encore plus aisé que dehors) feraient alors réfléchir certains avant qu'ils ne passent à l'acte délictuel ou criminel.

Mais le vrai débat est encore plus vaste : il inclut l'école et l'instruction, l'image de la politique et des politiciens, la démocratie abandonnée aux sirènes de la mondialisation, la richesse ostentatoire devenue vertu, la télévision, la perte de repères de base, qui font que l'individu est passé au dessus de tout et surtout au dessus de l'idée d'avenir commun pour une population donnée.

Nos syndicats doivent aussi montrer l'exemple. Je pense à l'irresponsabilité de certains syndicats dit contestataires (pour ne plus utiliser le mot révolutionnaires), laissant parfois traîner dans leurs manifestations (ô combien nombreuses en ce printemps), des slogans tel que l'ignoble « *la police mutile, la police assassine* », alors que les jours précédents, deux collègues venaient d'être pris pour cible de manière abjecte à leur domicile... avec pour conséquence le débat que nous avons ce jour.

Bref, le débat ne se réduit pas à ces deux questions des procédures anonymes et du port de l'arme. En ces périodes troubles, il serait bon de remettre quelques autres points à l'ordre du jour.

Mathieu (Surv, DR Lille) - 06/16

CFTC-Douanes : sur un autre ton.